

Energie, climat

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

*Direction générale
de l'énergie et du climat*

**Arrêté du 13 avril 2010 autorisant le Commissariat à l'énergie atomique
et aux énergies alternatives à participer au capital d'une société**

NOR : DEVE0930130A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, de la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, du ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat, de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministre auprès de la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, chargé de l'industrie, en date du 13 avril 2010, le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives est autorisé à prendre une participation au capital de la société par actions simplifiée dénommée « SAS T », en cours de constitution, à hauteur de 8,5 % et pour une valeur de 678,87 euros.